



**Association Nernier vert  
Monsieur le Président  
75 Quai des Dériveurs  
74140 NERNIER**

Nernier, le 12 mai 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception  
N° 1A 169 295 3419 9

Objet : Recours gracieux -  
Délibération D 2021/001 du 5 mars 2021

Monsieur le président,

Par lettre recommandée avec avis de réception en date du 3 mai 2021, réceptionnée en mairie le 7 mai 2021, vous m'avez adressé un recours gracieux contestant la délibération D 2021/001 du 5 mars 2021, portant désaffectation et déclassement de parcelles communales sises route de la Croix de Marcille.

Cette délibération a été votée par 9 voix pour et 2 voix contre ; elle a été transmise au contrôle de légalité le 9 mars et affichée le 11 mars 2021.

Après avoir lu avec grande attention votre demande et, nonobstant les arguments avancés par votre association, il ne m'apparaît pas possible d'y faire droit.

La présente lettre constitue une décision de rejet de votre recours gracieux.

Je vous rappelle que vous disposez d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif de Grenoble aux fins de contester cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

  
  
Marie-Pierre BERTHIER  
Maire